

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **ARGENCES** sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé parcellaire N° 6210 mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant les plans minute de remaniement qui seront déposés à la mairie de la commune de **ARGENCES**

du 29/05/2017 au 01/07/2017 (inclus)

Aux heures d'ouverture de la mairie.

En outre, les géomètres se tiendront à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites

du 26/06/2017 au 01/07/2017

Cette réception aura lieu pendant les horaires d'ouverture de la mairie

(y compris le jour non ouvrable suivant :01/07/2017 de 9h00 à 12h00)

Le Maire,